

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN 02 JUIN 2025

Étaient présents : Mme Caroline AULIAC, Mme Stéphanie VIEUX, M. Bernard RENAULT, Mme Claudie JOULAUD, M. Pierre JACQ, Mme Patricia ANGER, M. Matthieu CHAMAILLARD, M. Jacques ARNAUD, M. Éric VIOLLEAU, M. Nicolas FABRE, Mme Hélène BICHET, M. Joël LAHAILLE, Mme Lolita BLANC, M. Délé AGUIAR.

Absents excusés : Mme Johanne ETIENNE représentée par Mme Caroline AULIAC, Mme Marie RICHARD représentée par M. Jacques ARNAUD, M. Damien KOPYC représenté par M. Bernard RENAULT, Mme Solange HAYON représentée par Mme Stéphanie VIEUX.

Absent : M. Philippe AUDOUX

Secrétaire de séance : Mme Patricia ANGER

L'an Deux Mil Vingt-Cinq et le Deux Juin à dix-neuf heures trente-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Peintres, sous la présidence de Mme Caroline AULIAC, Maire.

Vote du procès-verbal du 10 avril 2025.

Mme le Maire précise qu'aucune observation n'a été adressée dans le délai de 72 heures à partir du moment où chaque membre du conseil municipal a reçu la convocation et demande de passer au vote.

Procès-verbal du 10 avril 2025 :

Vote: Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour :

1. Reversement d'indemnités d'assurances
2. Décisions modificatives
3. Echange de terrains sans soulte
4. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
5. SDESM : Enfouissement des réseaux électriques – Programme 2026 – Sente du Bas du Toit
6. Modification du périmètre du SDESM : Adhésion des communes de Savigny le Temple et Quincy Voisins
7. Fonds de solidarité Logement 2025
8. Convention AXA
9. Adhésion convention de participation prévoyance – Mise à jour du contrat
10. Tirage au sort du jury criminel 2026
11. Règlement intérieur cantine/garderie
12. Esprit ouvert : Avenant à la convention.
13. Affaires diverses

1. Reversement d'indemnités d'assurance

Mme le Maire informe le conseil municipal que lors des inondations du 08 au 13 octobre 2024, les agents avaient du matériel leur appartenant personnellement qui a été endommagé.

L'assurance GROUPAMA, en date du 09 mai 2025, nous présente un chiffrage des dommages assurés et un tableau des biens couverts par les indemnités et qui sera effectué en deux versements.

Le matériel personnel endommagé des agents communaux est couvert par lesdites indemnités, mais il faut prendre une délibération pour les versements suivants :

Matériel	Remboursement Assurance
Tronçonneuse thermique Stihl MS261 B	719.00 € (215.70 € puis 503.30 €)
Tronçonneuse thermique HYUNDAI HTRT 45-6 M	167.40 € (108.00 € puis 59.40 €)
Trottinette électrique	799.66 € (679.71 € puis 119.95 €)

M. Délé AGUIAR demande pourquoi du matériel du personnel a été endommagé. Mme le Maire lui apporte les explications et précise que cela ne se reproduira plus.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au versement des sommes ci-dessus aux agents communaux et d'effectuer une décision modificative qui sera votée au prochain point.

Vote : Pour : 17 Contre : 1 (M. AGUIAR) Abstention : 0

2. Décisions modificatives

Mme le Maire informe le conseil municipal que nous devons prendre des décisions modificatives, de plusieurs natures.

Il y a des reclassements de comptes, et des ouvertures de crédits du fait de dotations d'Etat supplémentaires à celles que nous avons prévues au budget primitif. Il y a également une décision modificative concernant le point n° 1.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 (VIREMENT DE CREDIT)

Virement de crédits Wiame création trottoirs

Imputation Section Investissement DEPENSES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2151 10030	64 075,20		Création de trottoirs Picardie réseaux de voirie
D I 21 2152 10030		64 075,20	Voirie

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 (VIREMENT DE CREDIT)

Travaux d'aménagement suite inondations - Renov avenir

Imputation section investissement DEPENSES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2135 10131	8727,74		Installations générales portes cloisons etc.
D I 23 231 10030		8 727,74	Immobilisations corporelles en cours

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 3 (VIREMENT DE CREDIT)

Travaux suite inondations salle des Fêtes – Stelec

Imputation Section Investissement DEPENSES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2158 10131	11 031,41		Installation matériel et outillage technique travaux électricité
D I 23 231 10030		11 031,41	Immobilisations corporelles en cours

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 4 (CREDIT SUPPLEMENTAIRE)

Crédit supplémentaire DGF

Imputation section fonctionnement DEPENSES ET RECETTES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615221 /001	25 117,20		Entretien bâtiments publics
D F 011 615231 /002	11 000,00		Entretien voirie
D F 011 615232 /002	2 300,00		Entretien réseaux
D F 65 65811	1 100,00		Antivirus école primaire 25 ordinateurs
D F 65 65818	50,00		Droits auteurs pour standard
R F 74 74111 /001	5 629,00		Dotation globale de fonctionnement
R F 74 741121 /001	24 066,00		Dotation de solidarité rurale
R F 74 741127 /001	4 858,00		Dotation nationale de péréquation
R F 74 742	93,00		Dotation élu
R F 74 744	4 921,20		FCTVA 2024 sur travaux rue du bas de Villiers

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures		39 567,20
Recettes	Ouvertures		39 567,20

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 5 (CREDIT SUPPLEMENTAIRE)

Régularisation SDESM réseau basse tension écritures 2023

Imputation section investissement DEPENSES ET RECETTES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 204 20415312 10022	22 132,33		Subvention SDESM basse tension 2023
R I 23 231 10030	22 132,33		Immobilisations corporelles en cours

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 6 (VIREMENT DE CREDIT)

SDESM tranche 2 et 3 réseau basse tension écritures 2025

Imputation section investissement DEPENSES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 204 20415312 10022	69 978,21		Subvention SDESM basse tension 2025
D I 23 231 10030		69 978,21	Immobilisations corporelles en cours

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 7 (CREDIT SUPPLEMENTAIRE)

Remboursement indemnités d'assurance

Imputation section investissement DEPENSES ET RECETTES	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 45 4581 OPFI	1 686,06		Indemnité assurance reversée aux agents
R I 45 4582 OPFI	1 686,06		Remboursement assurance matériel des agents

Vote : Pour : 17 Contre : 1 (M. AGUIAR) Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 8 (VIREMENT DE CREDIT)

Achat équipement service technique suite inondations tondeuse et compresseur

Imputation section investissement	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2158 10028 /002	3 200,00		Outillage technique tondeuse et compresseur
D I 23 231 10030		3 200,00	Immobilisations corporelles en cours

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3. Echange de terrains sans soulte

Mme le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires du 1 Grande Rue ont fait appel à un géomètre pour la délimitation de leur propriété en vue d'une division.

Suite à la mise à jour du parcellaire cadastral en date du 14/04/2025, sur lequel il est indiqué que la parcelle section AI 133 est maintenant cadastrée AI 547 (lot C) -548 (lot A) -549 (Lot D) et 550 (lot B). La parcelle cadastrée section AI 550 fait partie du domaine public.

Il convient de réaliser un échange entre la parcelle AI 550 (lot B) d'une superficie de 11m², parcelle du domaine public qui empiète sur la propriété sise 1 Grande Rue dont M. et Mme Thierry SACRE sont propriétaires, en échange de la parcelle AI 549 (lot D) d'une superficie de 15m², qu'il convient de régulariser.

Mme le Maire précise qu'il a été convenu que les frais de notaire seraient partagés entre les deux parties.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter cet échange et m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 17 Contre : 1 (M. VIOLLEAU) Abstention : 0

4. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, qu'en pièce jointe à la convocation, il leur a été transmis le projet de délibération concernant l'arrêt du PLU.

Cette étape fait partie du processus de la révision générale de notre PLU.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le dossier PLU, présenté avant arrêt du projet, et de demander à la communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, l'arrêt du projet du PLU de Villiers-sur-Morin.

Pour information, le prochain conseil communautaire se réunira le 30 juin 2025

Vote : Pour : 17 Contre : 1 (M. AGUIAR) Abstention : 0

5.SDESM : Enfouissement des réseaux électrique – programme 2026 – Sente du Bas du Toit

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de VILLIERS SUR MORIN est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

Le SDESM a réalisé un Avant-Projet Sommaire à l'occasion du projet d'enfouissement des réseaux Sente du Bas du Toit. Ce chantier est inscrit dans le cadre d'enfouissement des réseaux de l'année 2026 et est prévu au budget 2026 du SDESM et devra être prévu au budget 2026 de la commune.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 77 149.00 € HT pour la basse tension, à 63 882.00 € TTC pour l'éclairage public et à 88 054.00 € TTC pour les communications électroniques.

Mme le Maire précise qu'il leur a été adressé en pièce jointe, l'avant-projet sommaire et la convention de transfert et le plan de financement.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le programme de travaux et les modalités financières et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Délé AGUIAR demande à Mme le Maire comment s'est élaboré la planification. Mme le Maire répond à sa question.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1 (M. AGUIAR)

6. Modification du périmètre du SDESM : Adhésion des communes de Savigny le Temple et Quincy Voisins

Mme le Maire informe le conseil municipal que le SDESM nous a transmis un mail de notification relatif à l'adhésion des communes de Savigny le temple et Quincy Voisins.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion des communes de Savigny le temple et Quincy Voisins.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7. Fonds de solidarité logement 2025

Mme le Maire informe le conseil municipal que nous avons été sollicités par le Département pour renouveler la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025 pour un montant de 634,00 euros. Cette dépense a été prévue au budget.

Je vous ai adressé la convention 2025 à la convocation et je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

8. Convention AXA

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré avec Mme ANGER, la compagnie AXA, qui nous a proposé une offre promotionnelle pour l'ensemble des habitants qui souhaitent souscrire à une complémentaire santé.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, que la proposition de convention a été transmise lors de la convocation.

Cette convention n'engage aucun frais pour la commune. Il s'agit uniquement de proposer un service aux habitants.

M. Éric VIOLLEAU demande si cela reste une action privée. Mme le Maire précise que c'est AXA qui a pris contact avec la Maire. L'accord de cette proposition leur donne la possibilité de faire une réunion publique.

M. Matthieu CHAMAILLARD demande à l'ensemble du conseil municipal, si une personne travail chez AXA, la réponse est négative.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

9. Adhésion convention de participation prévoyance – Mise à jour du contrat

Mme le Maire informe le conseil municipal, que par délibération n° 51-2023 du 30 mai 2023, la commune a adhéré à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de Seine et Marne et la MNT. Le contrat souscrit concernait la formule 1 pour l'année 2023 et 2024 avec une participation financière de la collectivité de 10 € brut par agent qui avait adhéré.

Depuis le 1er janvier 2025, date de l'obligation légale de participation financière aux garanties minimales définies par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les garanties de la formule 2 sont de plein droit applicable à l'ensemble des adhérents.

Le taux pour l'adhérent passe 0.92 % à 2.29 %.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir mettre à jour la délibération et d'adhérer à la formule 2 obligatoire. L'ensemble des adjoints est favorable pour une participation à hauteur de 27 € pour les agents qui vont adhérer à la formule 2 car le taux d'adhésion a augmenté de 1.37 % et se voient plus que doubler la cotisation actuelle.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

10. Tirage au sort du jury criminel 2026

Mme le Maire rappelle que dans la note de synthèse, il a été indiqué les conditions à remplir pour exercer la fonction de juré d'assises.

Le juré d'assises est un citoyen inscrit sur les listes électorales et qui remplit certaines conditions.

Pour exercer la fonction de juré d'assises, il faudra remplir toutes les conditions suivantes :

- Être de nationalité française
- Être âgé d'au moins 23 ans

Chacune des communes du département doit proposer à la cour d'assises un certain nombre de noms tirés au sort sur les listes électorales, pour notre commune il faut désigner 3 personnes.

Mme le Maire procède au tirage au sort avec la liste électorale.

Ont été tiré au sort :

- | | | | |
|------------|-----------|---|----------------------|
| - Page 159 | - ligne 2 | : | Mme Morgane ROUSSEL |
| - Page 85 | - ligne 8 | : | Mme Justine HARDOUIN |
| - Page 127 | - ligne 1 | : | M. Jimmy MOHAR |

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11. Règlement intérieur cantine garderie

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le règlement intérieur de la cantine et de la garderie leur a été transmis avec la convocation.

Mme le Maire demande au conseil municipal de modifier les articles suivants :

Article 2 : Lieux : **Garderie du matin et soir** : Elle est située dans la Salle Jules Grenier face à l'école maternelle, pour les deux écoles.

Article 4 (page 2) : modification de l'adresse mail : mairiedevillierssurmorin@orange.fr par enfance@vsm77580.fr ou contact@vsm77580.fr.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier les articles du règlement intérieur de la cantine garderie à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

12. Esprit ouvert : Avenant à la convention

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 63/2024 du 29 novembre 2024, qui concernait la signature d'une convention de partenariat entre « Esprit Ouvert » et la commune. Cette convention permettait la mise en place d'ateliers éducatifs à titre gratuit à destination des administrés.

Par mail du 26 mai 2025, nous avons été informés que la formatrice ne pouvait pas assurer les 4 derniers ateliers qui devaient se tenir sur le mois de juin. Les autres formateurs du secteur ne peuvent pas assurer de remplacement.

Mme le Maire propose au conseil municipal un avenant à la convention pour l'annulation des derniers ateliers.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant et tous documents relatifs à cette affaire.

Mme le Maire précise que de nouveaux ateliers sont programmés pour la rentrée.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

13. Affaires diverses

- SMAGE : Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux de retrait d'atterrissement sont prévus le 18 juin 2025 dans le Ru de Dainville au niveau du Chemin Blanc (curage du Ru et vidage des buses)
- Mme le Maire informe le conseil municipal la commune a fait procéder au nettoyage des fossés de la Rue de la Picardie.
Mme le Maire précise que l'entretien des fossés est à la charge de la commune, et le ru à la charge du SMAGE.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que la CACPB va faire poser des clapets anti retour sur les exutoires d'eau pluviale du Grand Morin courant juin.
- Mme le Maire informe le conseil municipal du succès de la fête du village. Remerciements des administrés pour cette belle journée et remerciements à tous ceux qui ont animé cette journée.
A l'issue de celle-ci, nous avons inauguré le nom de l'espace Lili Grenier et mis à l'honneur l'un de nos habitants, M. MIGETTE, pour ses 35 ans de bénévolat.
Ce dernier a adressé une carte de remerciements à l'ensemble du conseil municipal.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission urbanisme du 22 mai 2025, dont ils ont reçu le compte rendu le 27 mai, a émis un favorable sur l'augmentation sur la taxe sur les résidences secondaires et l'instauration d'une taxe sur les locations types AIRBNB. Nous nous rapprochons de notre conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie pour en débattre lors d'un prochain conseil.
- Mme le Maire informe le conseil municipal d'une éventuelle ouverture de classe en élémentaire pour la rentrée 2025. Une confirmation nous sera transmise prochainement.

- M. Délé AGUIAR demande si la Sente des Griveaux sera refaite en enrobés, car les travaux de la CACPB sont terminés. M. Bernard RENAULT l'informe que l'enrobé a été refait uniquement où les travaux ont eu lieu. Un devis a été demandé à la Société SBM.
- M. Pierre JACQ interpelle le conseil municipal, sur les isolations thermiques extérieures, dont l'emprise est de 12 à 15 cm, et qui donnent sur le domaine public.
Il précise que de plus en plus de communes l'interdisent quand cela donne sur le domaine public. M. Matthieu CHAMAILLARD précise que le domaine public est inaliénable en France. Il est proposé de prendre un arrêté d'interdiction pour les isolations donnant sur le domaine public. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette interdiction.
- M. Jacques ARNAUD demande où en sont les travaux du parking d'aménagement face au cimetière. Mme le Maire précise que c'est le même entrepreneur que pour l'entretien des fossés, et que les travaux débiteront ensuite. Celui-ci sera prêt pour la rentrée.
- Mme Claudie JOULAUD informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu mercredi soir pour l'organisation du tournoi de pétanque.
- Mme Claudie JOULAUD rappelle au conseil municipal d'une réunion d'information auprès des personnes âgées (+ 70 ans), le vendredi 06 juin 2025 à 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h35.